

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2005755	Date d'inspection Le 15 décembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 4 rue Beaulieu Saint-Isidore NB E8M 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
 - La garderie respect les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.
 - Une programmation des activités panifiée et documentées est fait et tenue
 - Le matériel et équipement sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants.
- Note, la garderie est demandé de placer le nom et # de téléphone du nouveau mentor en assurance de la qualité.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 décembre 2020

Date

original signé par
Julie Morais-Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 décembre 2020

Date